

Commune de



**MIZOËN**

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39  
mairie.mizoen@wanadoo.fr

## SCHÉMA DE MUTUALISATION DE L'OISANS

# E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015/04

L'an deux mil quinze, le deux février, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 janvier 2015

*PRESENTS* : MM BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal.

*ABSENTS* : MICHEL Gilbert, GONON Florence (pouvoir à Bernard MICHEL)

*Secrétaire de séance* : Monsieur COING Jean-Pierre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L5211-39-1 du CGCT, un schéma de mutualisation doit être élaboré entre la Communauté de Communes de l'Oisans et les Communes membres l'année suivant le renouvellement général des Conseils municipaux.

Un projet de schéma de mutualisation de l'Oisans a été proposé par le Conseil communautaire lors de sa réunion du 18 décembre 2014.  
Chaque Commune membre doit donner son avis sur ce projet.

Le Conseil municipal, après examen du projet, à l'unanimité :

EXPRIME son désaccord sur le projet de mutualisation des moyens concernant la viabilité hivernale,

APPROUVE les autres points du projet de schéma de mutualisation tel que déposé sur la table des délibérés,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt  
en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

